

**2014/425 - ZAC Confluence - Aménagement de salles de sports dans l'ancienne « Halle aux Fleurs » du marché gare - rue Smith à Lyon 2<sup>e</sup> - Opération n° 02251001 élanement des travaux et adaptation des crédits par affectation de l'autorisation de programme n° 2012-5, programme n° 00004 Sport (Direction de la Construction) (COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS) (Avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1er septembre 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit:

Par délibération n° 2012/4804 du 17 septembre 2012 approuvant le programme des équipements publics de l'opération ZAC Confluence, vous avez décidé qu'un certain nombre d'équipements d'infrastructure et de superstructure seront gérés par la Ville de Lyon dont 2 salles de sport multi activités dans la « Halle aux Fleurs ».

Par délibération n° 2012/5068 du 17 décembre 2012, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération d' « Aménagement de salles de sports dans l'ancienne Halle aux Fleurs du marché gare », élu les membres du jury de maîtrise d'œuvre et de la commission d'appel d'offres, et voté l'autorisation de programme correspondant aux études pour un montant de 500 000 €TIC.

La Commission d'appel d'offres réunie le 27 septembre 2013 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est l'Atelier Dalmas Architectes Associés, pour un montant de 290 340,00 € HT Ce marché a été attribué conformément aux articles 60 à 64 et 74 du Code des Marchés Publics.

Dans la ZAC Confluence, l'ancienne Halle aux fleurs du marché gare a été conservée comme témoignage de l'architecture de l'ancien marché d'intérêt national.

L'opération qui vous est présentée consiste à y aménager deux salles de sports. Dans ce but, les ouvrages intérieurs seront démolis, en particulier les gradins en béton, un plancher intermédiaire sera construit et à chaque niveau, une salle d'évolution de 300 m<sup>2</sup> environ avec ses annexes (vestiaires, sanitaires, rangements) sera aménagée. Des travaux conséquents sur les structures et l'enveloppe du bâti doivent également être entrepris, tout en conservant dans la mesure du possible l'aspect initial de la construction. Les équipements techniques (chauffage, ventilation, sanitaires, électricité, réseaux) sont à reprendre intégralement.

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APD (avant projet définitif) conduisent à une estimation du montant de l'opération de 4550000 €TIC (valeur septembre 2014) dont 20 000 €TIC pour le mobilier et les équipements. Cette opération sera financée par

L'autorisation de programme n° 2012-5, programme n° 00004 Sport.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du dossier un contrat d'assurance dommage ouvrage et tout risque chantier sera souscrit, et la dépense correspondante est estimée à 50 000€TTC.

Le montant global de l'opération est estimé à 4 600 000 €TTC (y compris [es équipements, [e mobilier et [es assurances).

Vu les délibérations n° 2012/4804 du 17 septembre 2012 et n° 2012/5068 du 17 décembre 2012;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la décision de la Commission d'appel d'Offres réunie le 27 septembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement; Oui l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments;

**DELIBERE**

1- Le montant global de l'opération est approuvé au stade APD à 4 600 000 € roc.

2- Le nouveau montant de l'autorisation de programme n° 2012-5, programme n° 00004 Sport, de l'opération ((ZAC Confluence - Aménagement de salles de sports dans l'ancienne Halle aux Fleurs du marché gare) est fixé à 4 550 000 €, dont 20 000 € pour le mobilier et les équipements.

3- La dépense de fonctionnement résultant du paiement des primes d'assurance sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon, en section fonctionnement, nature 616, fonction 411 (programme n° 00004 Sport, opération n° 02251001).

4- Le lancement des travaux de l'opération n° 02251001 « Aménagement de salles de sports dans l'ancienne Halle aux Fleurs du marché gare » est approuvé.

5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00004, opération n° 02251001, AP n° 2012-5, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir:

- réalisé antérieur: 4 560 € ;

- 2014 : 250 000 € ;

- 2015 : 3 500 000 €;

- 2016 : 700 000 €;

- 2017 : 95440 €.

6- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en oeuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée, N. GAY

Transmis au contrôle de légalité le : 25 septembre 2014

-

